

Classement logiciels Truffle 100 (France) : les éditeurs érodent leur rentabilité

Pour sa 9e édition, le classement des 100 premiers éditeurs de logiciels en France – Truffle 100 -, réalisé par Truffle Capital et le CXP, affiche peu de changements majeurs dans la classification par chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires global progresse de +9% à 6 milliards d'euros, pour 75.000 emplois.

En revanche, l'analyse des résultats montre une forte érosion de leur rentabilité, donc une moindre capacité à investir dans les développements, en particulier la migration de tout ou partie de leur catalogue en mode SaaS (*software as a service*) sur le cloud.

Dassault, Sopra, Murex, Cegedim et Cegid forment toujours le peloton de tête, avec des chiffres d'affaires, dans le logiciel, allant de 1,85 milliard (Dassault) à 226 millions d'euros (Cegid). Le 50e, Harvest, réalise 20,4 M€ et le 100e (Business Document) est à 7,8 M€.

Donc, malgré une conjoncture médiocre sinon difficile, les ventes se tiennent bien, restant à la hausse – et les éditeurs « *restent de bons élèves* », comme s'en félicite le rapport. Ce qui inquiète, c'est le recul global de leur marge : -9%.

« *Les profits reculent de 70 M€, pour une croissance de 700 M€, mais après un montant global d'investissement, important, de 300 M€ en recherche et développement. Or, les perspectives de croissance s'éloignent et la concurrence internationale redouble d'agressivité* », nous a commenté **Bernard-Louis Roques**, DG et fondateur de Truffle Capital.

Forte pression sur les marges

Donc cela se traduit par plus de pression sur les marges. Des rachats, fusions, acquisitions, risquent encore de s'opérer hors de l'Europe...

« *Nous sommes dans un marché qui manque d'oxygène. Il va falloir des moyens. Nous sommes dans une période de transition critique, car les éditeurs doivent faire évoluer leur offre vers le modèle SaaS (software as a service), ce qui signifie des investissements importants. Il y a bien un problème de financement, de cash flow.*

Or, il manque toujours des mesures radicalement incitatives. Celles qui existent ne suffisent plus. Il faudrait une politique de contrôle, avec des objectifs bien définis, il faudrait définir des 'guidelines' clairement affichées, incitant à acheter en France.

C'est autorisé par la réglementation de la concurrence, sous certaines conditions. Il est possible de réserver systématiquement une partie des appels d'offres, à l'instar du "Small Business Act" en vigueur aux États-Unis depuis... 1953.

Il faudrait également aménager le "Crédit Impôt Recherche" en un "Crédit Impôt Innovation" pour que soient prises en compte les dépenses de développement de logiciels innovants.»

Un autre point s'avère inquiétant :

« Le financement en France est en chute libre. Le cash flow des entreprises continue de s'éroder et les niveaux d'investissement sont insuffisants. Il y a un passage critique sur 2 à 3 ans qui se présente. Car la Bourse n'est plus là pour injecter des capitaux.

Et le capital-risque, globalement, est en recul de 20% à 25%. Or, il pourrait être soutenu, par exemple, avec une légère amélioration du taux de déduction fiscale des FCPI: passer de 18 % actuellement à 20 %, générerait 60 M€ de ressources additionnelles, permettant la création de 1000 nouveaux emplois. »

Bref, il y a matière à s'inquiéter : « La France recule en Europe : elle conserve sa 3e place derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne, mais l'écart se creuse. Autre indicateur inquiétant : la région Île-de-France était la 2e région en montants d'investissements en Europe. Elle a reculé d'une place, » conclut Bernard-Louis Roques, de Truffle Capital.

Fleur Pellerin: une enveloppe de 150 M€

Réponse de **Fleur Pellerin**, ministre déléguée des PME et de l'Innovation :

« (...) Il apparaît nécessaire de renforcer le "cœur de filière" du numérique, c'est-à-dire la maîtrise des technologies numériques irriguant de nombreuses branches industrielles. (...) À ce titre, plusieurs technologies méritent d'être mises en avant comme les objets connectés et intelligents et les logiciels embarqués, les technologies de calcul intensif, l'informatique en nuage, les technologies d'exploitation massive des données ("big data"), et la sécurité des systèmes d'information.

150 millions d'euros seront mobilisés au titre du Programme d'Investissements d'Avenir au profit de ces secteurs.

Ce soutien prendra aussi la forme de prêts numériques aux PME et ETI. 300 millions d'euros seront disponibles à la Banque Publique d'Investissement pour ces prêts, qui serviront à moderniser les entreprises par le recours aux outils numériques.

Enfin, nous voulons donner une plus grande visibilité au secteur du numérique en créant, à Paris-proche banlieue et dans les territoires, 15 quartiers numériques. »

Analyse du CXP

Pour le CXP, cinq orientations clés sont à retenir :

- Le SaaS/Cloud : le cloud va continuer à doper cette année l'industrie du logiciel, entraînant les éditeurs de logiciels et autres acteurs de l'écosystème. Le cloud français devrait voir se développer ses propres datacenters. Les offres SaaS vont peu à peu éclipses les offres "on premise".
- La mobilité : elle est poussée par l'utilisateur avec le BYOD ou par l'entreprise.
- L'exigence de la qualité des données : si toutes les entreprises ne sont pas directement concernées par les Big data, elles vont toutes être confrontées à cette exigence fondamentale.
- La BI métier et les Big Data et plus généralement l'analytics.
- Le "social", nouvelle dimension du collaboratif, plus ouverte, plus ludique, plus immédiate,

plus conversationnelle.
